

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze le vingt-six janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 15 janvier s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

ETAIENT PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, VIGIER Jean-Marie, FOUCOEUR Jérôme, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, HILLION Patrice, LESPINASSE Chantal, POINSON Yannick, PASQUET Lydie, PHILIPPE Christophe conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PICADOU Florian, WEY Raymond conseillers municipaux

Procurations de PICADOU Florian à POINSON Yannick
WEY Raymond à PASQUET Lydie

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

M. Le maire informe les élus que, dorénavant, les procès-verbaux des réunions des conseils municipaux ayant lieu le lundi soir, devront être rédigées pour le jeudi suivant afin de les soumettre à l'approbation des élus par mail le vendredi. Aucune autre annotation ne sera prise en compte après le lundi.

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire rappelle la délibération N° 1 prise lors de la séance du 5 novembre 2014 listant 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La Direction des Finances Publiques demande la délibération de la liste des commissaires proposés initialement soit 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants).

COMMISSAIRES TITULAIRES

MIERMONT Sébastien
LAPOUGE Maurice
SANFOURCHE Jacqueline
JARZAC André
POINSON Jean-Claude
LAGARDE Philippe
RIVAILLE Béatrice
MARLIAC Jean-Jacques
BOIS Sylvie - ST LAURENT LA VALLEE

JEANTE Laurence - VITRAC
PEQUIGNOT Pierre
BLASIN Florence

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

RIEGERT Anita
DAUBIGE Evelyne
LAMARCHE René
MOGLIA Philippe
VERNET Patrick
MONDY Jean-Philippe
LEFEVBRE Christian
DELRIEUX Yves
LACOSTE Ludovic - SAINT POMPON
DUMAS Jean - ST LAURENT LA VALLEE
FOUCOEUR Corinne
SANFOURCHE Dominique

A l'unanimité, le conseil valide cette liste de 24 noms (12 titulaires, 12 suppléants).

2. BAIL LOGEMENT 4 –RESIDENCE DU COUVENT

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de refaire le bail avec Gérard DE SMET locataire au N° 4 de la Résidence du Couvent à compter du 1^{er} janvier 2015. L'ADIL a rédigé ce nouveau bail : le loyer s'élève à 337,62 €, payable mensuellement à terme échu au Trésor Public de Sarlat.

Le loyer peut être révisé de plein droit à la hausse chaque année, dans la limite du loyer maximum le 1^{er} janvier, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

Le loyer est donc révisé sur la base de la variation de l'indice de référence du 2^{ème} trimestre 2014 dont la valeur est : 125,15.

De plus, le locataire acquittera chaque mois un acompte provisionnel sur charges de 21 € correspondant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'entretien de la VMC et l'électricité des communs.

M. le Maire informe le conseil qu'il a commandé 50 détecteurs de fumée chez GROUPAMA.

A l'unanimité, le conseil autorise à signer ce bail dans les conditions citées ci-dessus.

3. AUGMENTATION DES LOYERS RESIDENCE DU COUVENT

Les montants des loyers ont été recalculés à la hausse par l'ADIL en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. A compter du 1^{er} janvier 2015, ils s'établissent comme suit :

1. PRYZTANIAK Olivier-SANCHEZ Laëtitia	431,14 €
2. FERNANDES VALPACOS Mickaël	352,66 €
3. SWENDRA Bertrand	334,38 €

4. DE SMET Gérard	358,62 €
5. DEVINCRE Bernadette	331,50 €
6. SANTORO Marie	417,29 €
7. MITTET Marie	422,49 €
8. THOMAS Alexandre	445,56 €

A l'unanimité, le conseil vote en faveur de la hausse des loyers de la Résidence du Couvent tels que calculés par l'ADIL.

4. COTISATION 2015 ADIL'SUR : SUIVI JURIDIQUE

Dans le cadre du service juridique ADIL'SUR « aide et suivi locatif d'un logement communal », la cotisation de l'ADIL pour l'exercice 2015 s'élève à 1.220 € TTC pour l'ensemble des logements communaux.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à verser cette cotisation.

5. PROJET D'EHPAD à MILHAC (LOT)

M. le Maire fait part d'un courrier de la commune de MILHAC (Lot) qui sollicite un avis de principe à la réalisation d'un projet de construction d'un établissement d'hébergement privé pour personnes âgées dépendantes avec 90 lits et une création de 50 emplois.

Jérôme FOUCOEUR n'est pas d'accord avec ce projet car il souhaiterait que l'Hôpital de Sarlat reste en activité et que celui de GOURDON soit transformé en maison de retraite. Thierry CABIANCA rajoute que les communautés des communes Haute Bouriane et Domme-Villefranche du Périgord ont déjà donné un avis favorable. Lydie PASQUET ne comprend pas que les patients ne puissent pas choisir leur hôpital lorsqu'il y a une intervention des pompiers ou du Samu, car Daglan est situé entre deux hôpitaux sur deux départements différents.

A la majorité des voix, 1 voix CONTRE, 14 voix POUR, le conseil municipal émet un avis de principe favorable à ce projet de construction d'EHPAD à MILHAC.

6. CONVENTION ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

La convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du centre de Gestion arrive à expiration le 31/12/2014. Il convient de la renouveler à compter du 01/01/2015. Elle est accompagnée d'une Charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive. Ce service est destiné avant tout à assurer des missions en matière de surveillance médicale et d'action en milieu professionnel.

Cette nouvelle convention est conclue pour 1 an, renouvelable 2 fois. Les conditions financières demeurent inchangées à savoir une cotisation de 0,35 % sur la masse des rémunérations pour les agents publics et visites médicales au coût de 30 € par agent de contrat de droit privé.

A la majorité des voix, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION, 13 POUR, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

7. CONTRAT CNP 2015

M. Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances :

- Contrat d'un an couvrant les risques décès, maladie, maternité, maladie ou accident imputable au service ou maladie professionnelle avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt, moyennant un taux de cotisation de 5,75 % du traitement de base + NBI
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2015.

8. CONVENTION SPA

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent M. Le Maire à signer la convention fourrière 2015 et à verser une subvention de 0,65 € par habitant soit 0,65 € x 542 habitants = 352,30 €.

Jean -Marie VIGIER intervient pour rappeler que la commune a dû payer 800 € pour euthanasier les chats sauvages et demandent de sensibiliser les habitants pour ne pas les nourrir. M. Le maire souhaiterait que la communauté de communes prenne cette compétence à charge.

9. SUBVENTIONS AU COLLEGE LA BOETIE ET AU LYCEE PROFESSIONNEL PRE DE CORDY

M. Le Maire fait état de deux courriers de demandes de subventions pour des voyages :

- Le collège La Boétie aux Sables d'Olonnes du 30/03 au 03/04/15. Le coût total de la part élève s'élève à 180 €. Un élève domicilié sur la commune est concerné Karodia Asma.
- Le lycée Professionnel de Pré de Cordy à Paris du 13 au 17 avril 2015 pour un coût par famille de 185 €. L'élève concerné est COUGOT Albane.

La Commune a l'habitude de participer à hauteur de 30 €/élève. M. Le Maire propose d'appliquer un pourcentage soit 20 % du montant du coût de la part familiale, plafonné à 50 € pour ces demandes.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition à compter de ce jour.

10. ENCAISSEMENT CHEQUES

- **GROUPAMA** rembourse la somme de 394,63 € en règlement du sinistre du bris de glace de la porte du tracteur ;

- **TOTAL** rembourse la somme de 1.971 € pour des travaux d'isolation des combles des bâtiments scolaires d'un montant de 2.365,20 € TTC. La TVA d'un montant de 394,20 € reste à la charge de la commune. Ces travaux ont été effectués dans le cadre d'une démarche développement durable et efficacité énergétique.
- **JARRIGE Jean-Jacques** : don de 200 € pour le prêt du local de la petite gare de septembre à décembre 2014 (4 mois x 50 €).

A l'unanimité, le conseil autorise Le Maire à procéder à l'encaissement de ces sommes.

11. REMBOURSEMENT FRAIS DE STAGE CAE

Il est prévu, dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi financé par l'Etat à hauteur de 85 %, que la commune offre des formations à l'agent.

Jean-Paul RIVAILLE a participé à une formation à CAMPAGNE le 12 novembre 2014. Ses frais s'élèvent à la somme de 37,75 €.

A l'unanimité, le conseil accepte de lui rembourser ce montant.

12. INDEMNITE A LA SECRETAIRE LOCALE DU SIAEP VALLEE DU CEOU

Le SIAEP DE LA Vallée du CEOU a attribué une indemnité à la secrétaire locale Mme Joëlle VERNET d'un montant de 823,33 € versé à la mairie de DAGLAN.

A l'unanimité, le conseil accepte de reverser cette somme à Mme Joëlle VERNET.

13. FONDS DE CONCOURS TRAVAUX VOIRIE 2014

M. Le Maire rappelle au conseil que la commune a dépensé pour les travaux de voirie la somme de 63.708 € (38.000 € travaux réalisés par la communauté des communes et 25.708 € financés par la commune par le biais de fonds de concours). L'ensemble des travaux seront réalisés au printemps 2015.

A l'unanimité, les membres du conseil valident la somme de 25.708 € au titre de fonds de concours pour la réalisation des travaux de voirie 2014.

14. REGIME INDEMNITAIRE 2014

M. le Maire souhaite modifier les montants des indemnités versées au personnel titulaire pour l'année 2014 comme suit :

- VERNET Joëlle : 675 €
- FONGAUFFIER Sylvia : 450 €
- BOURBON Dominique : 530 €
- BOUMENDIL Houria : IAT pendant 8 mois = 100 €

- TRENEUILLE Fabien : 325 €
- MIERMONT Christian : 325 €

Il fait constater qu'il a diminué de moitié les indemnités des agents techniques chargés de la voirie, espaces verts en raison de leur manque d'assiduité en début d'année. Toutefois, il note une nette amélioration qui doit être récompensée. Il précise qu'une indemnité n'est pas acquise.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de porter l'enveloppe indemnitaire 2014 à la somme de 2405 €.

15. HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX EMPLOYES EN CAE

En raison d'une surcharge de travail, les employés en CAE ont effectué des heures supplémentaires sur les trois derniers mois qu'il convient de régulariser et de rémunérer au tarif horaire du SMIC soit 9,61 € :

- BOUMENDIL Houria : 12 heures x 9,61 € = 115,32 €
- RIVAILLE Jean-Paul : 24 heures x 9,61 € = 230,64 €

A l'unanimité, le conseil accepte de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents employés en CAE.

16. DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2015 - restructuration Bâtiment mairie – Aménagement d'un point Poste et mise aux normes Accessibilité PMR

M. Le Maire informe le conseil que l'Agence Technique Départementale a établi un dossier d'étude technique préalable dans le cadre du projet de réaménagement de la mairie pour son accessibilité et création Point –Poste.

Le montant de l'opération s'élève à 104.000 € HT dont 20.125 € HT de travaux d'amélioration de l'accessibilité PMR. Le montant total des honoraires HT de l'ingénierie est de 17.160 €, soit un coût global HT de l'opération de 121.160 €, plus 20 % de TVA (24.232 €).

Evaluation du coût de l'opération TTC : 145.392 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût HT retenu : 118.160 € (non prise en compte des aléas soit 3.000 €)

CONSEIL GENERAL	: 27.657 €	23,41 %	
			Contrat objectif année transition 2015 : 19.607 € (Sur restructuration Mairie)
			Accessibilité PMR : 8.050 €
ETAT/DETR 2015	: 28.268 €	23,92 %	
			Accessibilité PMR : 8.050 €
			Restructuration locaux : 20.219 €

COMMUNE : 62.243 € 57,67 % + TVA

M. Le Maire rajoute qu'il demandera une aide supplémentaire aux parlementaires et à la Poste.

A l'unanimité, le conseil municipal

- approuve le projet présenté et le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise le Maire à demander les subventions.

17. QUESTIONS DIVERSES

✓ DEMANDE de Mr et Mme COLVILLE DE MAS DE CAUSE

M. Le Maire donne lecture du courrier en date du 22 janvier 2015 de M. et Mme COLVILLE demandant l'autorisation, dans le cadre de l'aménagement de leurs gîtes, d'élargir le chemin rural afin de faciliter le passage des engins de chantier vers le gîte le plus éloigné le long de ce chemin rural. Ils se proposent de pousser le remblai sur leur parcelle N° 119 section AT et de prendre à charge tous les frais nécessaires à la réalisation de cet aménagement et à la complète réfection de ces chemins.

M. le Maire et Thierry CABIANCA se sont rendus sur place pour constater la situation. Ce chemin est entouré d'une muraille qui tient le côté haut et celle du bas est mitoyenne. Il faut l'arser et la décaler. Philippe LOMBARD informe que l'eau et l'électricité passeraient dans ce chemin.

Chantal LESPINASSE demande s'ils n'ont pas un chemin sur leur propriété afin de ne pas abîmer ce chemin rural. Jean-Marie VIGIER rappelle que ce chemin est inscrit dans le PDIPR (plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), que c'est un circuit de la Pierre Sèche et de l'office de tourisme et que les véhicules n'y sont pas autorisés. De plus, il rappelle qu'il y a une possibilité d'accès direct sur leur propriété vers ce gîte.

A la majorité des voix, 4 abstentions, 11 pour, les membres du conseil acceptent de donner l'autorisation à M. et Mme COLVILLE d'élargir au minimum nécessaire le chemin rural qui passe derrière leur propriété à Mas de Cause, de prendre les travaux et la complète réfection du chemin à leurs frais et de veiller à ce que les travaux soient terminés au 1^{er} avril 2015.

Il sera demandé à la communauté des Communes un panneau supplémentaire pour le PDIPR.

✓ DEMANDE JEAN-LOUIS MULLER

M. Le Maire fait part d'un courrier de M. Jean -Louis MULLER qui souhaiterait exposer ses peintures durant 2 semaines, comme d'autres artistes l'ont déjà fait, dans la salle de l'Hôtel REVAUGIER du samedi 8 au samedi 22 août avec vernissage le 8 après-midi. Cette salle était mise à disposition gratuitement et l'espace est tout indiqué car il dispose de cimaises et de spots.

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas mettre à disposition cette salle (problème électrique, accessibilité, salle des mariages etc..).

Il informe le conseil que la commune rénove en régie les salles sous le presbytère en vue, éventuellement, d'y accueillir, d'autres artistes. Il pourrait y avoir 3 salles louées 100 € par mois la salle.

Après avoir vu le responsable de l'association ART CEOU, il invite M. MULLER à les contacter.

➤ **DEMANDE DE LA SARL LA PEYRUGUE PHILIPPE CAPPETTI**

M. Le Maire rappelle que la commune loue une parcelle à la SARL LA PEYRUGUE jusqu'en MAI 2015, date à laquelle elle pourra être renouvelée.

Par courrier en date du 15 décembre 2014, La SARL LA PEYRUGUE propose un échange des parcelles cadastrées section AS 517 d'une superficie d' 1 HA 05 A 56 CA lieu-dit « La Peyrugue » appartenant à la commune contre la parcelle AS 82 d'une superficie de 93 A 30 CA appartenant à M. CAPETTI lieu-dit « La Peyrugue ».

M. le Maire n'est pas contre cet échange, à condition de bien matérialiser et classer le chemin qui remonterait des HLM Puits de Barbe le long de ces parcelles vers PECH MAURY, le faire borner et passer l'acte notarié aux frais du demandeur.

Il obtient l'accord de principe du conseil.

✓ **INTERVENTION PHILIPPE Christophe**

Au sujet du frelon asiatique, il n'a que 2 nids à déclarer pour l'année 2014. Ce qui est satisfaisant. Il envisage de réinstaller des pièges mi-février et demande des volontaires pour remplir les pièges cloches.

Il prévoit une réunion sur les abeilles sauvages de Daglan et le frelon asiatique le 27 février à la salle des fêtes pour sensibiliser la population. Il rajoute que tout apiculteur doit piéger près de son rucher pour que les reines soient piégées.

Il envisage un hôtel à insectes à mettre en place en février en remplacement de celui déjà en place (hôtel perso).

✓ **INTERVENTION MIERMONT Sébastien**

Il a beaucoup de livres à donner à la bibliothèque dès qu'elle sera mise en place et demande où il doit les déposer pour l'instant. Il lui est répondu que la mairie les réceptionne et les entrepose en attendant.

La mise en place de la bibliothèque avance. Les élus et les responsables de l'Amicale Laïque devront se rencontrer prochainement pour finaliser la convention et le règlement intérieur.

✓ **INTERVENTION JEAN-MARIE VIGIER**

Jean-Marie Vigier intervient pour dire qu'il a appris que la date du 13 juillet a été réservée à la mairie par l'association Rugby Club Daglanais pour un moule frites. Il dit que cette date appartient à la mairie qui délègue l'événementiel à l'association Essor Daglanais. Cette association a organisé pendant des années un repas républicain clôturé par un feu d'artifices offert par la mairie. Puis pendant 3 ans, l'Essor a organisé une bodega en faisant participer de nombreuses associations daglanaises, et l'an passé, ce fut le rugby qui organisait la bodega.

Il souhaiterait que le comité des fêtes récupère cette date pour organiser un marché gourmand républicain en continuant d'y associer les autres associations daglanaises.

Le Maire précise que cela ne relève pas de la mairie, mais d'un manque de communication entre le comité des fêtes et le rugby. Par contre, il trouve que l'idée du marché gourmand républicain est une excellente idée et demande que le comité des fêtes persévère pour cet événementiel, mais ne veut pas d'une bodega déguisée. La municipalité offrira comme à l'habitude les feux d'artifice.

Lydie Pasquet soumet l'idée d'associer la population à cette journée en accueillant les nouveaux arrivants.

✓ **CADEAUX FIN D'ANNEE**

M. Le Maire informe le conseil que pour la fin d'année, la commune a offert aux habitants de 80 ans et plus une bouteille de vin, une boîte de chocolat et un calendrier offert personnellement par M. Le Maire. La commune offrira une bouteille de champagne avec le logo de la mairie pour fêter les anniversaires des 80, 85, 90 et 95 ans. Il propose de l'étendre aux 20, 30, 40, 50, 60, 70 et 75 ans.

Il informe que nous avons eu une naissance sur la commune. Il s'agit De Mélina Alice GRASSINEAU. Un chêne vert truffier « Champion 3 ans » à planter lui sera offert. Il propose que pour chaque nouveau-né, un truffier soit planté dans un jardin des naissances dont le lieu reste à déterminer.

✓ **Lydie PASQUET** a soulevé le problème des pigeons. Pascal DUSSOL répond qu'il va falloir trouver une autre méthode de piégeage parce que les cages ne sont pas efficaces. Philippe LOMBARD propose d'organiser le piégeage.

Ainsi, fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.